



statut à l'embauche et grille de salaire

Par **ulyссе33**, le **29/09/2010** à **18:40**

Bonjour,

je viens de prendre un poste au sein d'une entreprise mais dès le début j'ai remarqué des incohérences; tout d'abord, je n'ai pas signé de contrat et mon employeur m'a bien spécifié que j'avais 3 mois de période d'essai et que c'était noté lors de la déclaration d'embauche. Pourtant, si rien n'est signé, ce n'est pas juste 1 mois d'essai? J'ai déjà 3 fiches de paie. La convention collective est commerces de gros et textile.

Ensuite, j'ai remarqué que sur ma fiche de paie, j'avais la qualification d'assistante commerciale alors que sur ma carte de visite et ma signature mail, je suis commerciale sédentaire, est-ce le même statut? Les mêmes caractéristiques de fonctions et salaire? Actuellement je suis payée au SMIC.

Enfin, au bout d'1 mois, mon employeur m'a demandé de remplir un "fiche de mission", Qu'est ce exactement? Est ce à moi de la remplir? est ce définitif?

Par **P.M.**, le **29/09/2010** à **20:37**

Bonjour,

Sans contrat de travail écrit, vous n'avez aucune période d'essai...

Normalement assistante commerciale et commerciale sédentaire, c'est différent et il faudrait consulter la Convention Collective pour voir si les minimums salariaux sont respectés...

Il faudrait que vous précisiez en quoi constituait cette fiche de mission...